



Préfecture de région Normandie
 Secrétaire général pour les affaires régionales
 7 place de la Madeleine - CS 14036
 76038 ROUEN cedex
 Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie
 13 bis rue Saint-Ouen
 14000 CAEN

Communauté urbaine Caen la mer
 16 rue Rosa Parks - CS 52700
 14027 CAEN cedex 9

CAEN
 CAEN
 CAEN

Ville de Caen
 Hôtel de Ville, Esplanade J.-M. Louvet
 14027 CAEN cedex 9

- LÉGENDE**
- Éléments bâtis remarquables**
- Classique et antérieur 1ère catégorie
 - Classique et antérieur 2ème catégorie
 - Éclectique 1ère catégorie
 - Éclectique 2ème catégorie
 - Entre-deux-guerres 1ère catégorie
 - Entre-deux-guerres 2ème catégorie
 - Reconstruction et 30 Glorieuses 1ère catégorie
 - Reconstruction et 30 Glorieuses 2ème catégorie
 - Chapelle
 - Habitat cité-jardin
 - Autre élément remarquable
 - Bât d'accompagnement
- Éléments paysagers remarquables**
- Axe structurant
 - Vue aérée / vue panoramique
 - Nœud topographique
 - Espace public à dominante minérale
 - Espace public à dominante végétale
 - Espace fluvial structurant
 - Alignement d'arbres structurant
 - Front calcaire
- Secteurs**
- 1- Centre Historique
 - 2- Anciennes paroisnes Vaugoux Vauzelles
 - 3- Faubourg urbains XIXe
 - 4- Faubourg centre de ville
 - 5- Faubourg déclassé XIXe
 - 6- Ensembles urbains Reconstruction
 - 7- Grandes emprises mixtes
 - 8- Espaces ouverts structurants
- Autres**
- Limite communale
 - Périphérie AVAP
 - Monument historique
 - Site classé dans le périmètre AVAP

SPR Site Patrimonial Remarquable
AVAP de la ville de Caen
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

DOCUMENT GRAPHIQUE 9/9

CARTE de DÉTAIL n°6
 du
PATRIMOINE REPÉRÉ

Approbation

Le Président de la Communauté urbaine de Caen la mer Normandie,
 Monsieur Jérémy Brunet, Maire de Caen

Vu pour être annexé à la délibération
 du Conseil Communautaire en date du
 29 janvier 2021



ALAP
 architecture paysagère

Marie-Hélène Meunier
 architecte du patrimoine DPUS & DESCHAMPS
 2, rue Ruelin - 75003 PARIS
 mme@alapa.fr